



## DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

### Commission Départementale Sportive et Règlementaire Litiges et Contentieux

## PROCÈS-VERBAL N° 17 – SAISON 2021/2022

Réunion du : JEUDI 27 JANVIER 2022

Présents : M. Christian GUIBERT, Président de la Commission  
MM. René-Paul CARTRON – Sébastien CLOUTOUR - Christian CRAIPEAU  
Michel DROCHON – Florent MANDIN

Excusé : M. Claude JAUNET

#### Rappel réglementaire - Appel de décisions – Articles 190 des RG de la FFF et LFPL :

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties. 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant. Dispositions L.F.P.L. : Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous : -frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. -absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence. 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. 5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2. Dispositions L.F.P.L. : Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel disciplinaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous : - frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. - absence frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

M. CARTRON René-Paul, membre du club des Brouzils LSG et du GJ Brouzils-Chav ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes ;

M. CLOUTOUR Sébastien, membre du club de La Roche VF ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club ;

M. CRAIPEAU Christian, membre du club de Rives de l'Yon ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club ;

M. DROCHON Michel, membre du club Ente Sud Vendée Orbrie et GJ Foussais Orbrie ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

## HOMOLOGATION

Néant – reprise des compétitions le 22 janvier 2022.

## TIRAGE COUPES

- La commission procède au tirage des prochains tours du Critérium de Vendée - Challenge des réserves - Challenge de Vendée féminin et Coupe de Vendée Loisir.

Le tirage au sort prévu initialement en public est effectué en interne en raison de la pandémie.

## FORFAITS

N° Match A/R Nbre	Match	Forfait de N° Affiliation	Date	Compétition	Amende	Frais déplacement
24203589 1	Les Sables TVEC 3 / Sallertaine Ems 2	523904 Sallertaine Ems 2	19/12/2021	Challenge des Réserves	40 €	Oui déplacement de l'arbitre

N° Match A/R Nbre	Match	Forfait de N° Affiliation	Date	Compétition	Amende	Frais déplacement
24223304 A 1	Fcoc Longeville*E 2 / Verrie St-Aubin Vds 1	560129 FCOC Longeville*E 2	23/01/2022	Senior Fem à 11 Phase 2		
24223307 A 1	Roche Géné Dompierre*E 1 / Bretignolles Brem 1	582564 Bretignolles Brem 1	23/01/2022	Senior Fem à 11 Phase 2	40 €	
24263752 A 1	St Julien Gj Coex*E / GJ Domp Ferr Géné	582570 GJ Domp Ferr Géné	22/01/2022	Challenge U18 MC Poule B		
24263770 A 1	Gj Chantonnay / Gj Pays Mareuillais	554162 GJ Pays Mareuillais	22/01/2022	Challenge U18 MC Poule I		
24263840 A 1	Mortagne S Sèvre 1 / La Roche Vf 2	511563 Mortagne Sur Sèvre 1	23/01/2022	Coupe U15 MC Poule G		
24301183 A 1	GJ Cheffois Chataigneraie*E 2 / Sevremont 2	552171 Sèvremont	23/01/2022	Coupe U15 MC Poule E		
24301189 A 1	Hermenault 2 / Chaillé Doix As4v*E 2	552654 Hermenault 2	23/01/2022	Challenge U15 MC Poule F	20 €	Oui – déplacement équipe visiteuse

## EVOCATIONS

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
22/01/2022	24263771	CHALLENGE U18 MINI- CHAMPIONNAT	507610 AIZENAY 23 (3 – TAB 4) 525247 ROCHE ROBRETIERES (3 – TAB 2)

Après vérification des feuilles de match, la Commission constate que :

- DIAFAR Saboune (n°2545372395) du club FC ROBRETIERES LA ROCHE

Est susceptible d'avoir évolué en état de suspension lors de la rencontre citée en objet (fonction dirigeant).

La Commission décide d'évoquer le dossier conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la LFPL et informe LA ROCHE ROBRETIERES de l'ouverture de cette procédure.

Elle rappelle que le club LA ROCHE ROBRETIERES a la possibilité de donner des explications avant le 9 février 2022.

Date rencontre	N° match	Division	Rencontre (score)
23/01/2022	23657875	D1 – GR A	545523 ST JULIEN VAIRE FC 1 (0) 582724 ST GEORGES GUYONNIERE 1 (4)

Après vérification des feuilles de match, la Commission constate que :

- COMINGES Emmanuel (n°430632639) du club FC ST JULIEN VAIRE

Est susceptible d'avoir évolué en état de suspension lors de la rencontre citée en objet (fonction dirigeant).

La Commission décide d'évoquer le dossier conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la LFPL et informe FC ST JULIEN VAIRE de l'ouverture de cette procédure.

Elle rappelle que le club FC ST JULIEN VAIRE a la possibilité de donner des explications avant le 9 février 2022.

## RESERVE TECHNIQUE

### MATCH N° 23658158 – FALLERON FROIDFOND / BEAUVOIR – D2 – GR A du 12/12/21

La Commission prend connaissance de la proposition de la CDA suite à la réserve technique posée lors de cette rencontre et confirme le résultat acquis sur le terrain.

## COURRIERS - DIVERS

Pris connaissance des courriers et des mails.

Bien utiliser la messagerie club.

Tout courriel personnel n'aura pas de réponse.

**La Commission valide les amendes du mois de décembre 2021, annexées à ce PV.**

Prochaine réunion le : Non fixée

Le Président de la Commission, Christian GUIBERT

Le Secrétaire, Christian CRAIPEAU



## ANNEXE 1

### LISTE DES CLUBS N'AYANT PAS SAISI LEURS RESULTATS AVANT 20 H SUR INTERNET POUR LE MOIS DE DECEMBRE

Amende de **10 €** par résultat manquant (Règlements des championnats LFPL art. 35)

N° AFFIL.	CLUBS AMENDABLES	CATEGORIE ET DIVISION	N° DU MATCH	DATE DU MATCH
544267	BEAULIEU	U13D2	24153633	04/12/21
548894	CHALLANS	U15F	24148007	04/12/21
520825	CHAUCHE	D3	23634463	05/12/21
551373	GJ CHEFFOIS	U15D3	24144012	05/12/21
552654	HERMENAULT	U13EL	24148593	04/12/21
552654	HERMENAULT	U13D4	24154507	04/12/21
511467	BOISSIERE DES LANDES	U13D4	24154587	04/12/21
506931	LA CHATAIGNERAIE	U13D2	24153704	04/12/21
506931	LA CHATAIGNERAIE	U13D4	24154506	04/12/21
524753	LA GARNACHE	U13D2	24153617	04/12/21
507000	LA ROCHE VF	U13D3	24154027	04/12/21
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	U13EL	24148556	04/12/21
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	U13D3	24153926	04/12/21
507787	LES ESSARTS	U13D2	24153686	04/12/21
550769	GJ TIFFAUGES	U13D3	24153867	04/12/21
560851	GJ LES SABLES	U14	24142988	05/12/21
547136	TVEC LES SABLES	D5	23725127	05/12/21
547136	TVEC LES SABLES	U13D4	24154586	04/12/21
547136	TVEC LES SABLES	U13D4	24154629	04/12/21
552170	MOUTIERS ST AVAUGOURD	U13D3	24153927	04/12/21
551170	POUZAUGES	D5	23636572	05/12/21
518054	RIVES DE L YON	D2	23633630	05/12/21
517018	SOULLANS	D4	23668341	05/12/21
560412	GJ PALLUAU	U13D3	24153826	04/12/21
580443	ST GILLES ST HILAIRE	U15D2	24143652	05/12/21
550166	PAYS DE MONTS	D2	23658160	05/12/21
529606	TREIZE SEPTIERS	U13D1	24153545	04/12/21
529606	TREIZE SEPTIERS	U13D4	24154166	04/12/21
544267	BEAULIEU	U13D2	24153628	11/12/21
523296	BOURNEZEAU ST HILAIRE	U13D1	24153551	11/12/21
563767	CHANTONNAY	D5	23668749	12/12/21
544220	CHAVAGNES RABATELIERE	U13D4	24154138	11/12/21
582586	DAMVIX	D4	23668650	12/12/21
519836	ILE D YEU	D3	23634205	12/12/21
554368	VERRIE ST AUBIN	CHALLENGE FEMININ	24183918	12/12/21
553304	LES EPESES ST MARS	U15D2	24143680	11/12/21
553304	LES EPESES ST MARS	U13D3	24153883	11/12/21
553304	LES EPESES ST MARS	U13D4	24154185	11/12/21
507787	LES ESSARTS	U13D3	24153823	11/12/21
541328	MAREUIL	U13F	24155256	11/12/21
517983	ST CHRISTOPHE LIGNERON	D5	23660218	12/12/21
552170	MOUTIERS ST AVAUGOURD	U13D3	24153922	18/12/21

## ANNEXE 2

### Amendes Licences DECEMBRE 2021

Licence Dirigeant = 49 € 20 - Délégué à la police du terrain = 20€

Licence Joueur Senior = 15 €

Licence Joueur U12 à U18 = 15 €

Numéro d'aff	Club	Date	Division	Nom Prénom
552170	MOUTIERS ASMA	05/12/2021	D2	ABS.DELEGUE
554220	CHAVAGNE RABATELIERE	05/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
521422	ST ANDRE GOULE D OIE	05/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
508808	AUBIGNY	05/12/2021	D4	ABS.DIRIGEANT
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	05/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
560521	GROSBREUIL GIROUARD	05/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
554367	SIGOURNAIS	05/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
582259	CHEFFOIS	05/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
506169	DOIX AS4V	05/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
563759	STE CECILE ST MARTIN	05/12/2021	D5	ABS.DELEGUE
506931	LA CHATAIGNERAIE	05/12/2021	D5	ABS.DELEGUE
546168	VELLUIRE	05/12/2021	D5	ABS.DELEGUE
523296	BOURNEZEAU	05/12/2021	SENIOR FEM	ABS.DELEGUE
551373	GJ PAYS CHEFFOIS	04/12/2021	U18EL	ABS.DELEGUE
560851	GJ LES SABLES	04/12/2021	U18D1	ABS.DELEGUE
544267	BEAULIEU	04/12/2021	U18D1	ABS.DELEGUE
581100	GJ L OIE	04/12/2021	U18D1	ABS.DELEGUE
552654	HERMENAULT	04/12/2021	U18D1	ABS.DELEGUE
512163	LA ROCHE ESO	04/12/2021	U18D1	ABS.DIRIGEANT
510702	VENANSAULT	04/12/2021	U18D2	ABS.DELEGUE
580416	GJ LES LUCS LEGE	04/12/2021	U18D2	ABS.DELEGUE
551373	GJ PAYS CHEFFOIS	04/12/2021	U18D2	ABS.DELEGUE
51170	POUZAUGES	04/12/2021	U18D2	ABS.DELEGUE
524939	LA GENETOUZE	04/12/2021	U18D3	ABS.DELEGUE
552565	GJ ARDELAY ST PAUL	04/12/2021	U18D3	ABS.DELEGUE
582570	GJ DOMPIERRE	04/12/2021	U18D3	ABS.DELEGUE
582571	GJ MOUCHAMPS	04/12/2021	U18D3	ABS.DELEGUE
552276	GJ CHANTONNAY	04/12/2021	U18F	ABS.DELEGUE
551170	POUZAUGES	04/12/2021	U18F	ABS.DELEGUE
551529	NALLIERS	04/12/2021	U18F	ABS.DELEGUE
552081	GJ ST DENIS	04/12/2021	U17	ABS.DELEGUE
550370	GJ MONTAIGU	04/12/2021	U17	MARTINS :EDUC+ARB.ASS.
554162	GJ PAYS MAREUILLAIS	05/12/2021	U15D1	ABS.DELEGUE
582152	GJ LUCON	05/12/2021	U15D1	ABS.DELEGUE
580416	GJ LES LUCS LEGE	05/12/2021	U15D1	ABS.DELEGUE
560851	GJ LES SABLES	05/12/2021	U15D2	ABS.DELEGUE
554368	VERRIE ST AUBIN	05/12/2021	U15D2	ABS.DELEGUE
550771	GJ BELLEVIGNY	05/12/2021	U15D2	ABS.DELEGUE
518054	RIVES DE L YON	05/12/2021	U15D2	ABS.DELEGUE
550283	FALLERON FROIDFOND	05/12/2021	U15D3	ABS.DELEGUE
581730	GJ SALLERTAIN	05/12/2021	U15D3	ABS.DELEGUE

507787	LES ESSARTS	05/12/2021	U15D3	ABS.DELEGUE
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	05/12/2021	U15D3	ABS.DELEGUE
581100	GJ L OIE	05/12/2021	U15D3	ABS.DIRIGEANT
550772	GJ 13SEPTIERS	05/12/2021	U15D3	ABS.DIRIGEANT
560411	GJ BOUFFERE	05/12/2021	U15D3	ABS.DELEGUE
554162	GJ MAREUIL	05/12/2021	U15D3	ABS.DELEGUE
510702	VENANSAULT	05/12/2021	U15D3	ABS.DELEGUE
550370	GJ MONTAIGU	05/12/2021	U14	ABS.DELEGUE
560851	GJ LES SABLES	05/12/2021	U14	ABS.DELEGUE
507610	AIZENAY	05/12/2021	U14	ABS.DELEGUE
547136	TVEC LES SABLES	12/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
560521	GROSBREUIL GIROUARD	12/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
582586	DAMVIX	12/12/2021	D4	ABS.DELEGUE
582145	GJ HERBERGEMENT	11/12/2021	U17	ABS.DELEGUE
551117	ST PHILBERT REORTHE	19/12/2021	D5	ABS.DELEGUE
542404	LANDERONDE	19/12/2021	SENIOR FEM	ABS.DELEGUE
506956	ILE D ELLE CHAILLE	19/12/2021	COUPE	ABS.DELEGUE
581904	MMMENOMBLET	19/12/2021	COUPE	ABS.DELEGUE
554367	SIGOURNAIS	19/12/2021	CHALLENGE	ABS.DELEGUE
508808	AUBIGNY	19/12/2021	CHALL RESERVES	ABS.DIRIGEANT

### ANNEXE 3

#### FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES - Annexe financière du District - Amende 10 €

##### Licence non présentée - Amende 15 €

##### Feuilles de matchs U13-U13F-U15F

Numéro d'aff	Club	Date	Division	Nom Prénom
507488	COMMEQUIERS	04/12/2021	U15F	ABS.CATEGORIE
563767	PAYS CHANTONNAY	04/12/2021	U13EL	ABS.ARB.ASS.
507116	MONTAIGU	04/12/2021	U13EL	ABS.ARB.ASS.+CATEGORIE
560129	LES SABLES FCOC	04/12/2021	U13EL	ABS.DELEGUE
517982	NIEUL LE DOLENT	04/12/2021	U13EL	ABS.ARB.ASS.
507000	LA ROCHE SUR YON	04/12/2021	U13EL	VINCENDEAU:EDUC+ARB.ASS.
517018	SOULLANS	04/12/2021	U13D1	PASTOR:EDUC+ARB.ASS.+ABS.CATEGORIE
524872	ST GERVAIS	04/12/2021	U13D1	BOUYER:EDUC+ARB.ASS.
529606	TREIZE SEPTIERS	04/12/2021	U13D1	ABS.DELEGUE
523296	BOURNEZEAU	04/12/2021	U13D1	ABS.CATEGORIE
582152	GJ LUCON	04/12/2021	U13D1	ABS.CATEGORIE
506956	ILE D ELLE CHAILLE	04/12/2021	U13D2	ABS.CATEGORIE
581905	MOUILLERON TC	04/12/2021	U13D2	ABS.CATEGORIE
523904	SALLERTAIN	04/12/2021	U13D3	ABS.ARB.ASS.
548894	CHALLANS	04/12/2021	U13D3	ABS.ARB.ASS.
507787	LES ESSARTS	04/12/2021	U13D3	ABS.LIC.EDUC+ARB.ASS.
517981	BOISSIERE MONTAIGU	04/12/2021	U13D3	ABS.DELEGUE
524933	ARDELAY	04/12/2021	U13D3	ABS.CATEGORIE
511563	MORTAGNE	04/12/2021	U13D3	DE PINHO:EDUC+ARB.ASS.
512163	LA ROCHE SUR YON	04/12/2021	U13D3	ABS.CATEGORIE
554370	JARD AVRILLE	04/12/2021	U13D3	SALIVE:EDUC+ARB.ASS.

590339	MONTREVERD USSAM	04/12/2021	U13D4	ABS.CATEGORIE
517981	BOISSIERE MONTAIGU	04/12/2021	U13D4	ABS.DELEGUE
529606	TREIZE SEPTIERS	04/12/2021	U13D4	ABS.DELEGUE
553125	GJ FOUSSAIS	04/12/2021	U13D4	ABS.CATEGORIE
582259	CHEFFOIS	04/12/2021	U13D4	ABS.ARB.ASS.
542543	TALMONT ST HILAIRE	04/12/2021	U13D4	ABS.CATEGORIE
560129	LES SABLES FCOC	04/12/2021	U13D4	ABS.ARB.ASS.
525247	LA ROCHE ROBRETIERE	04/12/2021	U13D4	ABS.ARB.ASS.
518054	RIVES DE L YON	04/12/2021	U13D4	GOURDON:EDUC+ARB.ASS.
508808	AUBIGNY	04/12/2021	U13D4	ABS.ARB.ASS.
580416	GJ LES LUCS LEGE	04/12/2021	U13D4	ABS.DELEGUE
507488	COMMEQUIERS	04/12/2021	U13F	ABS.ARB.ASS.
552081	GJ ST DENIS CHAU COP	11/12/2021	U15F	ABS.LICENCE ARB.ASS.
525247	LA ROCHE ROBRETIERE	18/12/2021	U13D3	MARTIN:DIRI+ARB.ASS.

#### ANNEXE 4

**AMENDES POUR RETARD ENVOI FEUILLES DE MATCHES SCANNEES POUR LE MOIS DE DECEMBRE  
(Règlements des championnats LFPL art. 28)**

**plus de 48 heures : 10 €**

**plus de 24 heures : 15 €**

**supplémentaires**

N°AFF	CLUB CONCERNE	COMPETITION	RENCONTRE DU	F.M. RECUE LE	MONTANT AMENDE
520825	CHAUCHE	D3	05/12/2021	09/12/2021	25 €
551373	GJ CHEFFOIS	U15D3	05/12/2021	10/12/2021	25 €
550769	GJ TIFFAUGES	U13D3	04/12/2021	08/12/2021	25 €
528257	ST MAIXENT	U13D4	11/12/2021	16/12/2021	25 €
544220	CHAVAGNES RABATELIERE	U13D4	11/12/2021	15/12/2021	15 €